

Vie départementale → L'actu

FOREZ ■ Après des années d'opposition avec une association, le circuit automobile a toutes les autorisations

Paddock 42 passe la vitesse supérieure

Aucun recours n'a été déposé contre l'arrêté publié, le 1^{er} décembre dernier, par la sous-préfecture de Montbrison « portant homologation du circuit Paddock 42 à Andrézieux-Bouthéon ». La fin de quatre années d'opposition et de procédures judiciaires entre une association de riverains agissant au nom de la qualité du cadre de vie et les propriétaires-exploitants des lieux.

Rodolphe Montagnier
rodolphe.montagnier@centrefrance.com

Le délai légal de deux mois est passé et personne n'a déposé de recours. Pascal et Thibault Noailly ne jubilent pas mais ils ont retrouvé le sourire.

Un cadre légal d'exploitation

Voilà quatre ans que les propriétaires du circuit automobile Paddock 42 attendaient ce moment. Quatre longues années durant lesquelles ce père et son fils se sont débattus avec de multiples administrations, la justice, des experts (de l'acoustique, de la pollution, de l'aménagement, de la santé...) et même avec les forces de l'ordre. Toute cette énergie et cet argent dépensés pour avoir le droit d'exploiter une bande d'asphalte de 2,1 km située dans le parc de l'Orme-Les Sources.

Cette autorisation leur a



AUTOMOBILES. Thibault et Pascal Noailly proposent un parc d'une quarantaine de véhicules.

longtemps et farouchement été contestée par l'association Qualité du cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules présidée par Marc Actis, un riverain qui s'est aussi fait connaître pour sa mobilisation contre les nuisances provoquées par SNF, géant mondial de la chimie exploitant un site d'une quarantaine d'hectares classé Seveso seuil haut, le long du chemin départemental 100. Juste en face de Paddock 42, en fait. Mais cette fois-ci, lui-même le reconnaît, amer, « c'est terminé. Au moins aurons-nous obtenu un

cadre légal d'exploitation

Gendarmes et policiers sont venus s'entraîner

Le 1^{er} décembre dernier, la sous-préfecture de Montbrison a publié un arrêté « portant homologation du circuit Paddock 42 à Andrézieux-Bouthéon ». Dans ce document paraphé par le préfet de la Loire, Évence Richard, treize articles détaillent les conditions d'exploitation de ce circuit

d'une longueur de 2,1 km [...] qui se décompose en plusieurs modules (rallye, sécurité, rapidité) et deux pistes ainsi qu'une piste en terre de 12.000 m² ».

Tout y est détaillé, des horaires d'ouverture (de 8 à 20 heures) aux mesures de sécurité (« La présence d'au moins deux personnes est obligatoire lors de l'utilisation du circuit ou de la piste ») en passant par le nombre maximal de personnes présentes, compte tenu des dispositions du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de SNF, ou encore les horaires de roulage (du lundi au samedi, de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30, le dimanche de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures).

Un récépissé introuvable

Le 10^e article, celui consacré au respect de la tranquillité, est au cœur du conflit né sur ce dossier. Dès les premiers travaux entrepris fin 2012-début 2013 par Pascal et Thibault Noailly afin de moderniser leur nouvel investissement (notamment avec la construction d'un nouveau bâtiment et

la création d'une piste école asphalte en collaboration avec la Fédération française du sport automobile, FFSA), « l'association nous est littéralement tombée dessus. Sous prétexte de nuisances sonores, ce monsieur (Marc Actis, N.D.L.R.) a tout passé au crible avec un seul objectif : nous mettre des bâtons dans les roues. Sans jeu de mots », s'amuse Pascal Noailly qui s'est toutefois retrouvé embarrasé : impossible de remettre la main sur le récépissé du permis d'aménager qu'il assure avoir « demandé et obtenu » auprès de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon. Copie introuvable aussi en mairie. Le propriétaire n'a pas eu d'autre choix que d'en redéposer un, chose faite en février 2017, permis dûment délivré deux mois plus tard.

Entre-temps, les gérants de Paddock 42 ont « vécu un enfer avec plus d'une centaine de plaintes déposées, des contrôles de gendarmerie incessants, surtout, les différentes homologations, le respect des normes, les assurances des voitures et même la loi sur l'eau... Une fois, des clients qui étaient ve-

nus tourner avec leur propre voiture ont également été contrôlés. Tout, permis de conduire, assurances... Inutile de vous dire qu'ils ne sont plus jamais revenus », pestent les Noailly, père et fils, qui précisent que « le Samu mais aussi des gendarmes et des policiers sont venus s'entraîner » sur leur piste « soi-disant illégale (sourires) ».

Formations au pilotage, essais...

Les exploitants veulent à présent passer la vitesse supérieure. Détenteurs de toutes les autorisations officielles, ils promettent de respecter à la lettre l'arrêté délivré par la préfecture pour les quatre prochaines années. Il est temps de rentabiliser un investissement de 3,5 millions d'euros, assorti de temps de travail pour des moniteurs diplômés et des mécaniciens. Leur organisme de formation et leur école de pilotage attendent une clientèle qui peut aussi profiter de la structure pour organiser des événements autour de l'automobile ou des essais privés. Sans crainte, désormais, de voir débarquer les forces de l'ordre. ■



CIRCUIT. La structure forézienne offre un équipement moderne et adapté à la formation et à l'apprentissage du pilotage. PHOTO : PADDOCK 42

« Nous allons rester très vigilants »

« C'est incompréhensible, se désole Marc Actis. Les dés sont pipés depuis le début. » Le président de Qualité du cadre de vie de Saint-Bonnet-les-Oules est amer. Pour l'association qui a déposé plusieurs plaintes pour nuisances sonores et atteintes à la santé de l'homme - et même un recours devant le tribunal administratif sur le nouveau permis d'aménager - l'arrêté préfectoral vient balayer quatre années de mobilisation. « Il n'y avait pas de bruits quand c'était un circuit en terre, assure ce riverain du Paddock 42. Aujourd'hui, on entend les voitures jusqu'à La Fouillouse. » Pourtant, l'étude d'impact réalisée en juin dernier (avec un des micros dans sa propriété) n'a rien révélé. « C'était en pleine canicule, avec des bruits étouffés et une fréquentation du circuit réduite », déplore Marc Actis qui a déposé deux nouveaux recours à titre gracieux. Il espère que « les autorités obligeront les gérants du circuit à respecter l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage de 2000 ». Et tout cas, il promet de « rester très vigilant ». Un système de surveillance en continu des niveaux sonores a été imposé par la préfecture et installé sur le circuit avec une alerte visuelle de dépassement visible depuis l'extérieur.

LE PAYS

CET HIVER, VOTRE HEBDO VOUS ACCOMPAGNE SUR TOUS VOS ÉCRANS !

POUR SEULEMENT 45€ PAR AN

SOUSCRIVEZ VOTRE ABONNEMENT SUR

la boutique

www.centrefrancelaboutique.fr

Ou par téléphone au **0 810 61 00 63** Service 0,06 € / min + prix appel

Offre d'abonnement numérique réservée aux particuliers